



JUL 5 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Computing Dispenser for Gasoline

APPLICANT / REQUÉRANT:

Wayne Division Dresser Canada Inc.
6688 Kitimat Road
Mississauga, Ontario
L5N 1P8

MODEL(S) / MODÈLE(S):

V380 Series/Séries
V399

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeur d'essence calculateur électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Wayne Division Dresser Canada Inc.
Mississauga, Ontario

RATING / CLASSEMENT:

9 to/à 68 L/min
9 to/à 68 L/min

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Vista series V380 and V399 are electronic computing dispensers for retail and wholesale trade of gasoline and diesel. These dispensers are configured as single product or two product dispensers.

The single product dispensers V386 and V387 are, respectively, designed having one hose on one side only or two hoses, one per side.

The two product dispenser V388 has two hoses, one hose per side while the two product V389 and V399 have four hoses, two per side. The V399 differs from the V389 only by having a larger cabinet with the same identical components as the V389.

Each active side of these dispensers has an electronic register.

Depending on the configuration, the main components of these dispensers are as follows:

- One or two 1½" inlets.
- One or two Wayne centrifugal pumps, model 35-44059, with strainer and air eliminator assembly.
- Two, 2 stage solenoids for each product line.
- One or two Wayne 2 piston type meter(s) model 2PM-6. This meter's main casting is aluminum, the liners are stainless steel, and the pistons are stainless steel with teflon composite cups.
- One dual channel, photo-electric pulser number 39348 for each meter.
- Duplex II modular electronic computing register number 880512 with one liquid crystal display per active side.

Dispensers not equipped with the integral pump/strainer/air eliminator assembly use a remote submersible centrifugal type pump that is incapable of pumping air or vapour entrained at the pump's inlet.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs d'essence électroniques Vista des séries V380 et V399 de type calculateur sont conçus pour la vente en gros et au détail de l'essence et du diesel. Ces distributeurs peuvent être configurés pour distribuer un produit ou deux produits.

Les distributeurs V386 et V387 à un produit sont conçus respectivement pour avoir un flexible sur un côté seulement ou deux flexibles, un de chaque côté.

Les distributeurs V388 à deux produits comportent deux flexibles, un de chaque côté alors que les distributeurs V389 et V399 également à deux produits présentent quatre flexibles, deux de chaque côté. Les distributeurs de la série V399 sont identiques à ceux de la série V389, sauf que le bâti est plus gros.

Chaque côté équipé d'un flexible comporte un totalisateur électronique.

Selon le type de configuration, les principaux éléments de ces distributeurs sont:

- Une ou deux entrées de 1-1/2 po.
- Une ou deux pompes centrifuges Wayne, modèle 35-44059, avec crépine et éliminateur d'air.
- Deux électrovannes à 2 étages, une pour chaque sortie de distribution.
- Un ou deux compteurs à 2 pistons Wayne, modèle 2PM-6. Le boîtier de ce compteur est en aluminium, le chemisage en acier inoxydable et les pistons en acier inoxydable à cuvettes composites en téflon.
- Un générateur d'impulsions photo-électriques à deux canaux, référence 39348, pour chaque compteur.
- Un totalisateur électronique, modulaire, Duplex II, référence 880512, muni d'un dispositif d'affichage à cristaux liquides par côté doté d'un flexible.

Les distributeurs ne comportant pas l'ensemble pompe/crépine/éliminateur d'air utilisent une pompe centrifuge submersible à distance de type qui ne pompe pas d'air ni n'entraîne pas des vapeurs à l'aspiration de la pompe.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Dispensers that use a remote pump are designated by the suffix D1. Self-contained dispensers are designated by the suffix P1. In either case a suffix C indicates that the dispenser is for use in Canada. Additional suffixes in the model designation indicate non-metrological design options.

The Duplex II electronic computing register has one central display per side with total volume, total sale and unit price. Only one hose per side can be used at any one time.

The sealed connector J6, located in the main computer board, is used to access programming options to change the K-factor (pulses/litre).

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les distributeurs qui utilisent une pompe à distance sont désignés par le suffixe D1 tandis que les distributeurs autonomes le sont par le suffixe P1. Le suffixe C indique que le distributeur est destiné à être utilisé au Canada. Les suffixes additionnels qui composent la désignation du modèle renvoient à des options non métrologiques.

Le connecteur plombé J6, se trouvant sur la carte de circuits imprimés principale de l'ordinateur, est utilisé pour avoir accès aux options de programmation afin de modifier le facteur K.

Les suffixes ajoutés à la désignation du modèle indiquent le type de distributeur (notamment autonome ou à distance) ainsi que les options disponibles pour les distributeurs.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

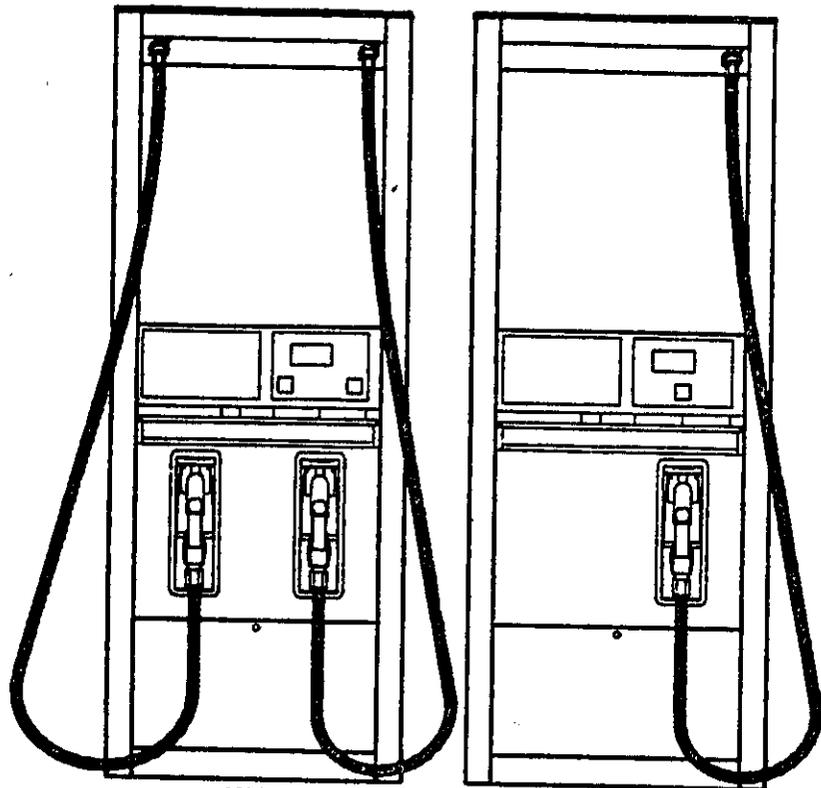
Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

JUL 5 1991

Date

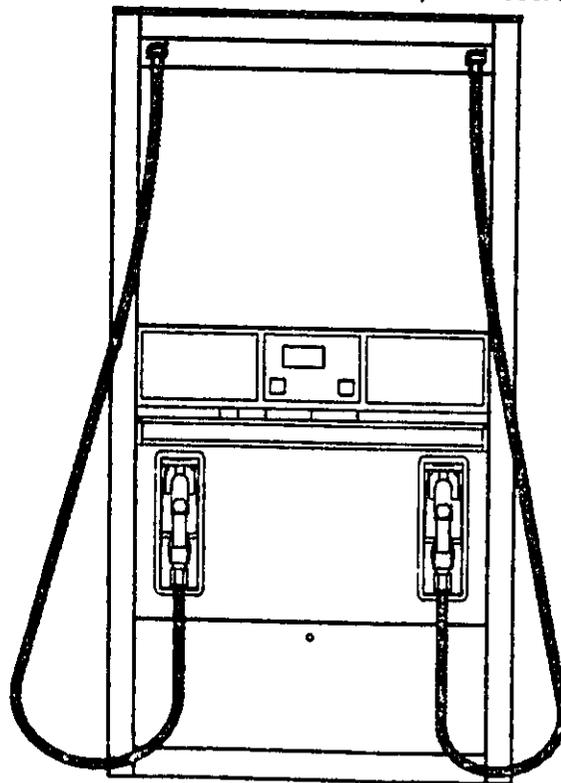
Chef,

Laboratoires de la Métrologie légale



V389

V386/387



V399